

ODICEO

ERNST & YOUNG et Autres

Samse

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

ODICEO
115, boulevard Stalingrad
CS 52038
69616 Villeurbanne cedex
S.A. au capital de € 275 000
430 130 393 R.C.S. Lyon

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Lyon

ERNST & YOUNG et Autres
Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon cedex 03
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Samse

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Samse,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Samse relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le directoire le 25 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Evaluation des actifs incorporels non amortissables

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2019, les actifs incorporels non amortissables s'élèvent à M€ 6,4, soit 1 % du total bilan de votre société.</p> <p>Chaque année et en cas d'indice de perte de valeur, selon les modalités décrites dans la note 2 bis de l'annexe aux comptes annuels, la direction met en œuvre des tests de dépréciation. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable, qui correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.</p> <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de ce risque et des éventuelles provisions qui pourraient être à comptabiliser, qui sont par nature dépendantes d'hypothèses et d'estimations de la direction.</p>	<p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons pris connaissance des principes et des méthodes de détermination de la valeur recouvrable des actifs incorporels non amortissables, définis par la direction financière.</p> <p>Nous avons examiné les tests de dépréciation réalisés par la direction. Pour les agences présentant un indice de perte de valeur, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ prendre connaissance des perspectives commerciales des agences au moyen d'entretiens avec la direction et comparer les estimations comptables des projections de flux de trésorerie des périodes précédentes avec les réalisations effectives correspondantes pour en évaluer la fiabilité en comparaison avec les dernières estimations de la direction ;▶ corroborer, notamment par entretiens avec la direction, les principales données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations (comme le taux d'actualisation, le taux de croissance à long terme) ;▶ analyser la sensibilité des hypothèses retenues ;▶ par sondages, rapprocher les données utilisées pour réaliser les tests de dépréciation de la comptabilité et vérifier l'exactitude arithmétique des évaluations retenues par votre société.

■ Evaluation des titres de participation et des créances rattachées à des participations

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2019, les titres de participation et les créances rattachées s'élèvent à M€ 215,4 et représentent 32 % du total bilan de votre société.</p> <p>En fin d'exercice, selon les modalités décrites dans la note 3 de l'annexe aux comptes annuels, un test de dépréciation est effectué sur ces titres. Dans ce cadre, les titres de participation font l'objet d'une comparaison entre leur coût d'entrée et la quote-part d'actif net des filiales en tenant compte des éventuelles plus-values latentes et des perspectives d'avenir des sociétés concernées. Les titres de participation qui recèleraient des moins-values latentes sont dépréciés.</p> <p>Compte tenu de l'importance des titres de participation et des créances rattachées dans le bilan, et de la sensibilité des estimations aux hypothèses, nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons pris connaissance des principes de détermination de la valeur attribuable aux titres de participation, définis par la direction financière et nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ analyser, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, la justification par la direction de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés pour l'estimation de ces valeurs ; ▶ comparer les données utilisées dans la réalisation des tests de dépréciation avec les données source par filiale en prenant notamment en compte les résultats des travaux d'audit sur ces filiales ; ▶ analyser la cohérence des hypothèses retenues par la direction pour déterminer le caractère recouvrable des créances rattachées à ces participations avec le niveau de dépréciation comptabilisé en fonction des risques encourus ; ▶ rapprocher les données de la comptabilité et vérifier l'exactitude arithmétique des calculs.

■ Evaluation et dépréciation des stocks de marchandises

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2019, les stocks de marchandises négoce s'élèvent à M€ 82 et représentent 12,6 % du bilan de votre société.</p> <p>Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré, majoré des coûts de transport et d'un coefficient d'approche et sont minorés de l'impact des rabais, remises, ristournes et des escomptes obtenus sur les achats.</p> <p>Le montant des provisions pour dépréciation des stocks est calculé, article par article, en tenant compte du taux de rotation depuis le début de l'exercice et éventuellement de l'obsolescence liée à l'évolution des techniques utilisées, comme cela est précisé dans la note 4 de l'annexe aux comptes annuels.</p> <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des stocks dans le bilan, du risque évoqué ci-dessus et des éventuelles provisions qui en découlent, qui sont par nature dépendantes d'hypothèses et d'estimations de la direction.</p>	<p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons analysé les principes ainsi que les méthodes de détermination de la valeur brute et nette des stocks et échangé avec la direction sur les résultats de leurs analyses concernant les ajustements de valeur nécessaires.</p> <p>Des participations sélectives aux prises d'inventaire ont été effectuées afin de rapprocher les quantités présentes en stocks et les quantités valorisées en comptabilité.</p> <p>Nous avons identifié et testé les contrôles jugés importants mis en place pour le calcul du coût moyen pondéré, y compris les contrôles automatisés.</p> <p>Nous avons également examiné les variations de prix unitaires au 31 décembre 2019 par rapport à l'exercice précédent et analysé les variations les plus significatives ainsi que les variations jugées anormales.</p> <p>S'agissant des dépréciations, les processus d'identification des articles endommagés ou à rotation lente ont été analysés et l'efficacité des contrôles clés relatifs à ceux-ci a été testée. Nous avons étudié les hypothèses retenues par la direction pour la comptabilisation de provisions spécifiques.</p>

Enfin, pour les articles en stocks présentant des écarts significatifs avec le prix de vente pratiqué en fin d'exercice, nous avons analysé l'origine de ces différences afin d'apprécier le montant des provisions constituées.

■ Dépréciation des créances clients

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2019, les créances clients s'élèvent à M€ 92,7 et représentent 14,2 % du bilan de votre société.</p> <p>La direction évalue les créances clients selon les modalités exposées dans la note 5 de l'annexe aux comptes annuels.</p> <p>Il n'existe pas de concentration majeure du risque de non-recouvrement mais, pour prévenir le risque client, votre société a recours à l'assurance-crédit et à d'autres formes de garantie.</p> <p>La dépréciation des comptes clients (créances douteuses) fait l'objet d'une appréciation au cas par cas en fonction des risques encourus. Votre société est amenée à constater une dépréciation pour les retards à partir de trois mois.</p> <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu du risque évoqué ci-dessus et des éventuelles provisions qui pourraient être à comptabiliser, qui sont par nature dépendantes d'hypothèses et d'estimations de la direction.</p>	<p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons examiné les principes d'identification des créances douteuses et les méthodes de dépréciation des créances clients, en procédant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ l'analyse des hypothèses retenues pour calculer les provisions pour dépréciation des créances clients, notamment à travers l'examen de la balance âgée et de l'analyse des retards de paiement ; ▶ l'analyse des paiements reçus après la date de clôture pour les créances clients échues à forte antériorité les plus significatives.

■ Evaluation des avoirs à recevoir relatifs aux CPV (conditions particulières de ventes) et des factures à établir au titre des COOP (coopérations commerciales)

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2019, votre société comptabilise des factures à établir relatives aux COOP et des avoirs à recevoir relatifs aux CPV, tel que cela est présenté dans la note 5 de l'annexe aux comptes annuels. Les CPV correspondent aux remises accordées pour l'exercice par les fournisseurs sur la base de dispositions contractuelles et de volumes d'achats réalisés. Les COOP donnent lieu à des facturations émises sur la base de contrats de prestations de services dont le contenu et la rémunération sont définis entre les fournisseurs et votre société.</p> <p>A la clôture de l'exercice, la direction évalue les avoirs à recevoir relatifs aux CPV sur la base des dispositions contractuelles définies avec chaque fournisseur et des statistiques d'achats issues du système de gestion de votre société. La provision pour avoirs à recevoir est diminuée des avoirs versés par ces fournisseurs et comptabilisés au cours de l'exercice relatif à ces contrats.</p>	<p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons pris connaissance des principes de détermination du montant des avoirs à recevoir et des factures à établir.</p> <p>Nous avons analysé les hypothèses d'extrapolation des bases d'achats retenues pour l'estimation des montants dus au titre des CPV et des COOP.</p> <p>Pour une sélection de contrats, nous avons aussi étudié la correcte application des dispositions contractuelles aux flux d'achats issus des données de gestion et, le cas échéant, rapproché les montants d'achats confirmés par le fournisseur.</p> <p>Nous avons également recalculé l'estimation des sommes restant à recevoir et à facturer en fin d'exercice sur la base de la différence entre les sommes exigibles au titre de l'exercice comptable et les sommes déjà obtenues pour cette même période.</p>

Les factures à établir relatives aux COOP sont estimées sur la base des contrats conclus pour l'exercice et pour lesquels les prestations ont été effectuées mais non encore facturées.

En raison de la complexité des contrats et des estimations de la direction, il existe un risque que les montants des avoirs à recevoir et des factures à établir relatifs aux CPV et aux COOP comptabilisés soient différents du montant réellement exigible. Nous avons donc considéré l'évaluation de ces montants comme un point clé de l'audit.

Enfin, nous avons examiné le déboucement sur l'exercice clos le 31 décembre 2019 des montants à facturer et des avoirs à recevoir relatifs aux COOP et CPV de l'exercice précédent.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire arrêté le 25 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Samse par votre assemblée générale du 6 juin 2001 pour le cabinet ODICEO et du 3 mai 2016 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2019, le cabinet ODICEO était dans la dix-neuvième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la quatrième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Villeurbanne et Lyon, le 27 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

ODICEO



Dave Molliex

ERNST & YOUNG et Autres



Pascal Rhoumy

BILAN DE LA SOCIETE MERE

(En Euros)

Au 31 Décembre

ACTIF	Notes	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	2019 NET	2018 NET
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles	Note 1				
Concessions, brevets et droits similaires		15 935 636	14 667 017	1 268 619	789 089
Fonds commerciaux		12 307 692	5 950 550	6 357 142	6 201 642
Immobilisations incorporelles en cours				0	0
Immobilisations corporelles	Note 2				
Terrains et aménagements		60 752 424	25 834 343	34 918 081	35 437 709
Constructions		77 981 040	53 157 617	24 823 422	25 124 114
Installations techniques, matériels et outillages industriels		24 088 374	13 262 077	10 826 298	9 385 398
Autres immobilisations corporelles		72 899 436	49 490 635	23 408 802	22 127 333
Immobilisations en cours, avances et acomptes		9 085 236		9 085 236	5 240 363
Immobilisations financières	Note 3				
Participations		198 039 065	1 620 820	196 418 245	182 336 180
Créances rattachées à des participations		19 359 000	350 000	19 009 000	26 126 000
Autres immobilisations financières		11 699 102		11 699 102	12 203 448
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		502 147 005	164 333 058	337 813 947	324 971 277
ACTIF CIRCULANT					
Stocks de marchandises	Note 4				
Matières premières, approvisionnements		2 790 038		2 790 038	2 474 865
Marchandises		83 338 723	4 175 905	79 162 817	80 732 677
Avances, Acomptes versés sur commandes		4 525 575		4 525 575	4 033 642
Créances	Note 5				
Clients et comptes rattachés		103 132 532	10 432 341	92 700 191	89 869 175
Autres créances		82 208 437	783 645	81 424 793	87 633 415
Valeurs mobilières de placement		19 766 980	777	19 766 202	26 883 466
Disponibilités		32 761 484		32 761 484	15 102 808
Charges constatées d'avance	Note 6	1 284 755		1 284 755	1 004 296
TOTAL ACTIF CIRCULANT		329 808 523	15 392 669	314 415 854	307 734 343
TOTAL GENERAL		831 955 528	179 725 728	652 229 801	632 705 620

Au 31 Décembre

PASSIF		2019	2018
	Notes		
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	Note 7	3 458 084	3 458 084
Prime d'émission, de fusion, d'apport		42 563 148	42 563 148
Ecart de réévaluation		241 069	241 069
Réserve légale		345 808	345 808
Réserves facultatives		210 000 000	200 000 000
Réserves réglementées		26 420	26 420
Autres réserves		1 858 920	1 858 920
Report à nouveau		18 514 421	14 819 564
RESULTAT DE L'EXERCICE		24 738 048	22 316 122
Subventions d'Investissement		74 654	78 321
Provisions réglementées		25 523 611	23 285 828
TOTAL CAPITAUX PROPRES		327 344 184	308 993 285
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
	Note 8		
Provisions pour risques		2 335 005	1 263 390
Provisions pour charges		6 895 545	5 823 781
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		9 230 551	7 087 170
DETTES			
	Note 9		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		97 242 081	100 961 575
Emprunts et dettes financières divers		16 434 692	15 689 747
Avances et acomptes reçus		404 279	324 994
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		84 550 558	89 188 198
Dettes fiscales et sociales		31 609 407	29 344 027
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 142 155	899 001
Autres dettes		84 063 033	80 217 624
Produits constatés d'avance	Note 10	208 861	0
TOTAL DETTES		315 655 066	316 625 165
TOTAL GENERAL		652 229 801	632 705 620

COMPTE DE RESULTAT

	Notes	Exercices		
		2019	2018	% de variation
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises		576 072 342	550 685 460	4,61
Production vendue : services		27 188 819	25 508 082	6,59
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	Note 13	603 261 161	576 193 542	4,70
Production stockée				
Production immobilisée		36 313	24 837	46,20
Subventions d'exploitation		748	2 208	-66,12
Reprises sur dépréciations, provisions, transfert de charges		8 419 934	8 775 098	-4,05
Autres produits		4 259 093	4 330 944	-1,66
Total des Produits d'exploitation		615 977 248	589 326 628	4,52
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		435 064 811	426 115 059	2,10
Variation de stock (marchandises)		3 264 537	-3 966 859	-182,30
Achats de matières premières et approvisionnements		0	0	0,00
Autres achats et achats externes		55 102 012	51 712 601	6,55
Impôts, taxes et versements assimilés		7 683 243	7 756 901	-0,95
Salaires et traitements		52 495 586	48 406 202	8,45
Charges sociales		20 021 813	19 045 571	5,13
Sur immobilisations :				
dotations aux amortissements		12 302 081	11 782 302	4,41
dotations aux dépréciations		1 913	0	0,00
Sur actif circulant :				
dotations aux dépréciations de stock		4 165 905	4 120 237	1,11
dotations aux dépréciations des comptes clients		3 184 023	3 829 058	-16,85
Pour risques et charges :				
dotations aux provisions		2 314 027	1 016 367	127,68
Autres charges		3 067 858	2 943 116	4,24
Total des Charges d'exploitation		598 667 807	572 760 556	4,52
RESULTAT D'EXPLOITATION		17 309 441	16 566 072	4,49
Produits financiers	Note 13			
Produits financiers de participation		17 025 757	14 330 350	18,81
Autres intérêts et produits assimilés		265 743	78 927	236,70
Reprises financières aux amortissements et provisions		0	2 086 357	-100,00
Différences positives de change		8 547	27 594	-69,02
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		0	0	0,00
Total des Produits financiers		17 300 047	16 523 227	4,70
Charges financières	Note 13			
Dotations financières aux amortissements et provisions		590 000	2 498 650	-76,39
Intérêts et charges assimilés		757 981	854 901	-11,34
Différences négatives de change		4 650	13 826	-66,37
Total des Charges financières		1 352 631	3 367 378	-59,83
RESULTAT FINANCIER		15 947 416	13 155 849	21,22
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		33 256 857	29 721 921	11,89
Produits exceptionnels	Note 14			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		829 236	697 389	18,91
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 171 691	579 741	102,11
Reprises sur dépréciations et provisions, transfert de charges		3 242 446	7 466 182	-56,57
Total des Produits exceptionnels		5 243 373	8 743 311	-40,03
Charges exceptionnelles	Note 14			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		560 388	428 751	30,70
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 298 552	4 687 323	-72,30
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		5 334 724	5 174 869	3,09
Total des Charges exceptionnelles		7 193 664	10 290 944	-30,10
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-1 950 291	-1 547 632	26,02
Participation des salariés aux fruits de l'expansion		1 172 237	961 861	21,87
Impôts sur les bénéfices	Note 15	5 396 281	4 896 306	10,21
Total des produits		638 520 668	614 593 167	3,89
Total des charges		613 782 620	592 277 045	3,63
BENEFICE NET DE L'EXERCICE		24 738 048	22 316 122	10,85

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
(en K€)

	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission, fusion et apport	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Capitaux propres avant répartition
Au 31 décembre 2017	3 458 084	3 458	42 563	204 259	21 657	21 505	293 442
Affectation du résultat 2017				21 657	-21 657		0
Résultat de l'exercice 2018					22 316		22 316
Dividendes versés				-8 645			-8 645
Dividendes sur actions propres				22			22
Augmentation de capital							0
Variations des subventions d'investissement						-4	-4
Variations des provisions réglementées						1 861	1 861
Au 31 décembre 2018	3 458 084	3 458	42 563	217 294	22 316	23 362	308 993
Affectation du résultat 2018				22 316	-22 316		0
Résultat de l'exercice 2019					24 738		24 738
Dividendes versés				-8 624			-8 624
Dividendes sur actions propres				2			2
Augmentation de capital							0
Variations des subventions d'investissement						-4	-4
Variations des provisions réglementées						2 238	2 238
Au 31 décembre 2019	3 458 084	3 458	42 563	230 988	24 738	25 596	327 344

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Toutes les informations fournies sont en milliers d'euros (K€), sauf précisions contraires

Faits Marquants de l'exercice

- Acquisition de 8,10 % de BTP Distribution le 29 avril 2019 pour un montant de 1 005 K€ afin de détenir 74,91 % (contre une participation de 66,81% au 31 décembre 2018).
- Souscription à l'augmentation de capital le 30 avril 2019 de la société M + Matériaux pour un montant de 12 000 K€ correspondant à l'émission de 17877 actions nouvelles ; pour mémoire, Samse détient 100% de cette filiale.
- Acquisition de 64,93 % de DEGUERRY le 17 avril 2019 pour un montant de 1 900 K€ afin de détenir la totalité du capital de la société.
- Acquisition de 16 % le 1er février 2019 de LEADER CARRELAGES pour un montant de 316 K€ afin de détenir la totalité du capital de la société.
- La société FOREZ Mat a été liquidée au 1er Janvier 2019. Cette opération a généré un boni de fusion de 169 K€ affecté en produits financiers.
- La société SCI Porte de Savoie, détenue à 100%, a été liquidée par voie de dissolution le 12 juin 2019.

Comptes sociaux

Les comptes annuels sont établis selon les règles énoncées par le plan comptable général suivant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 mis à jour par les règlements ANC 2015-06 et 2016-07 du 4 novembre 2016 de l'Autorité des Normes Comptables, et les principes généralement admis dans la profession.

Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Options retenues

- Frais d'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles : comptabilisation en charges
- Frais d'acquisition d'immobilisations financières : inclus dans le coût d'acquisition
- Coûts d'emprunts : comptabilisation en charges

Dérogations aux principes généraux

Changement de méthode d'évaluation :

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Changements de méthode de présentation :

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

en K€	Droit au bail	Fonds commerciaux Réévalués	Acquis	Marques	Logiciels	En cours	Total
VALEUR BRUTE							
à l'ouverture de l'exercice	225	1 122	10 805	3	14 563	428	27 146
Incidence TUP			156				156
Augmentations/Acquisitions					941	285	1 226
Diminutions/Sorties							0
Diminutions - En cours affectés					428	-428	0
Diminutions - En cours annulés							0
à la clôture de l'exercice	225	1 122	10 961	3	15 933	285	28 529
AMORTISSEMENTS / DEPRECIATIONS							
à l'ouverture de l'exercice	178	285	5 665	0	13 600	0	19 728
Dotations					890		890
Sorties							0
à la clôture de l'exercice	178	285	5 665	0	14 489	0	20 617
VALEUR NETTE							
à l'ouverture de l'exercice	47	837	5 140	3	964	428	7 419
à la clôture de l'exercice	47	837	5 296	3	1 443	285	7 911

Les immobilisations incorporelles distinguent :

- les éléments liés à la clientèle : droit au bail et fonds commerciaux.
- les éléments résultant d'un droit de propriété industrielle : logiciels.

Les marques acquises (sans durée de vie limitée) ne sont pas amorties et les frais de renouvellement des marques constituent des charges. Les logiciels figurant à l'actif distinguent :

- les logiciels acquis, indissociables du matériel et comptabilisés en immobilisations corporelles.
- les logiciels utilisés de manière autonome.
- les logiciels faisant partie d'un projet de développement.

Les deux derniers sont traités en immobilisations incorporelles.

La date de début d'amortissement des logiciels est celle de la mise en service, date à laquelle l'immobilisation est en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Le mode d'amortissement est linéaire, et l'amortissement dérogatoire est pratiqué pour les logiciels acquis avant le 1er janvier 2017 ; celui-ci correspondant à la différence entre l'amortissement économique et l'amortissement admis sur le plan fiscal :

- amortissement économique : entre 3 et 4 ans
- amortissement fiscal : 1 an

en K€	Terrains et aménagements	Constructions	Installations techniques matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	En cours, Avances et acomptes	Total
VALEUR BRUTE						
à l'ouverture de l'exercice	60 746	75 491	21 725	66 525	4 812	229 299
Incidence TUP		29	125	2 067		2 222
Augmentations/Acquisitions	865	1 620	3 061	4 043	9 059	18 648
Diminutions/Sorties	-1 051	-3	-1 303	-2 384		-4 740
Diminutions - En cours affectés	192	844	480	2 648	-4 164	0
Diminutions - En cours annulés					-907	-907
à la clôture de l'exercice	60 752	77 981	24 088	72 899	8 800	244 522
AMORTISSEMENTS / DEPRECIATIONS						
à l'ouverture de l'exercice	25 308	50 367	12 340	44 397	0	132 412
Incidence TUP		2	116	1 724		1 842
Dotations	1 141	2 790	1 986	5 661		11 578
Sorties	-615	-1	-1 179	-2 292		-4 087
à la clôture de l'exercice	25 834	53 158	13 262	49 491	0	141 744
VALEUR NETTE						
à l'ouverture de l'exercice	35 438	25 124	9 385	22 127	4 812	96 887
à la clôture de l'exercice	34 918	24 823	10 826	23 409	8 800	102 777

Modes et Méthodes d'évaluation des immobilisations corporelles

Pour répondre au règlement CRC 2002-10, la société a opté pour la méthode du coût historique amorti.

La méthode des composants a été retenue, en particulier pour les constructions.

Les immobilisations ont été amorties sur la base de leur durée d'utilité en mode linéaire. En conséquence, l'amortissement correspond à la consommation des avantages économiques attendus.

La différence d'amortissement constatée entre la nouvelle durée d'utilité (économique) et la durée d'usage (fiscal) est prise en compte par le biais d'un amortissement dérogatoire.

La base amortissable de certaines immobilisations (matériels de transports et chariots élévateurs) a été réduite de la valeur résiduelle.

Cette valeur résiduelle a été prise en compte chaque fois qu'il a été possible de la mesurer de manière fiable ; cette valeur correspondant au montant, net des coûts de sortie attendus, que l'on obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation.

Les durées d'amortissements sur la base de leur durée d'utilité sont les suivantes :

Biens immobiliers décomposés :	terrassment plateforme, structure de l'ouvrage	30 ans
	toiture	20 ans
	second œuvre, aménagements intérieurs, installations	10 ans
	enrobés, espaces verts et clôture	8 ans
Biens mobiliers non décomposés :	matériels de transports	8 ans
	chariots élévateurs	entre 5 et 8 ans
	matériels et outillages divers	entre 4 et 8 ans
	matériels de bureau	entre 5 et 6 ans
	matériels informatiques	3 ans
	meublier divers	10 ans

Les valeurs immobilisées figurent à l'actif, soit pour leur valeur historique, soit pour leur valeur réévaluée (réévaluation légale de 1976).

Note 2 bis - DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est mis en œuvre.

D'une manière générale, ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable, qui correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Pour les immobilisations non amortissables, un test de dépréciation est mis en œuvre chaque année.

Cette méthode de dépréciation des actifs ne s'applique pas au cours des 3 premières années d'existence des unités génératrices de trésorerie, dans le cadre d'une création, d'une réfection ou d'une reprise de société.

Cette année une provision pour dépréciation a été constatée à hauteur de 2 K€.

Note 3 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES
3,1 MOUVEMENT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

en K€	Titres de participation	Créances rattachées à des participations	Autres immobilisations financières	Total
VALEUR BRUTE				
à l'ouverture de l'exercice	183 367	26 476	12 203	222 047
Augmentations/Acquisitions	15 221	139 070	79	154 371
Diminutions/Cessions	-549	-146 187	-584	-147 320
à la clôture de l'exercice	198 039	19 359	11 699	229 098
DEPRECIATIONS				
à l'ouverture de l'exercice	1 031	350	0	1 381
Dotations	590			590
Reprises utilisées				0
à la clôture de l'exercice	1 621	350	0	1 971
VALEUR NETTE				
à l'ouverture de l'exercice	182 336	26 126	12 203	220 666
à la clôture de l'exercice	196 418	19 009	11 699	227 127

	Créances rattachées à des participations	Autres immobilisations financières	Total	Etat des échéances		
				-1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Valeur brute	19 359	11 699	31 058	30 705		353

Les mouvements de créances rattachées à des participations correspondent aux avances de trésorerie entre SAMSE et ses filiales.

Ces avances ont été rémunérées au taux de 1% pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Les autres immobilisations financières correspondent à :

- des dépôts et cautionnements versés à hauteur de 284 K€ (dont 32 K€ issus de la TUP FOREZ)
- des prêts au personnel pour 14 K€
- des autres titres pour 69 K€
- les malis techniques affectés aux immobilisations financières pour 11 332 K€

Le prêt envers la filiale Forez Mat pour 543 K€ a été remboursé courant N.

En 2019, aucun mali technique n'a été affecté aux titres de participation contre 2 325 K€ en 2018 provenant de la TUP de Zanon Développement.

Note 4 -
4.1

STOCKS DE MARCHANDISES
VARIATION DES STOCKS DE MARCHANDISES

Montant en K€	2019			2018			Impact net sur le besoin en fonds de roulement
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	
Marchandises négoce	86 129	4 176	81 953	87 328	4 120	83 208	-1 255
Total	86 129	4 176	81 953	87 328	4 120	83 208	-1 255

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré, majoré des coûts de transport et d'un coefficient d'approche. Ils sont minorés de l'impact des rabais, remises, ristournes et des escomptes obtenus sur les achats.

4.2. VARIATION DES DEPRECIATIONS DE STOCKS

Montant en K€	au 01.01.19	Dotations	Reprises		au 31.12.19
			Utilisées	Non utilisées	
	4 120	4 176	-4 120		4 176
Total	4 120	4 176	-4 120	0	4 176

Une dépréciation des stocks, effectuée article par article, est calculée en tenant compte du taux de rotation du stock depuis le début de l'exercice et éventuellement de l'obsolescence des marchandises liée à l'évolution des techniques utilisées.

Note 5 - CREANCES

5.1. CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES

Montant en K€	2019			2018			Impact net sur le besoin en fonds de roulement
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	
Créances clients	103 133	10 432	92 700	99 285	9 416	89 869	2 831
Autres créances (*)	82 187	784	81 404	87 899	266	87 633	-6 229
Total	185 320	11 216	174 104	187 184	9 682	177 502	-3 398

Toutes les créances constatées sont des créances à court terme sous réserve des créances douteuses pour lesquelles l'échéance ne peut être précisée.

(*) Au sein des autres créances, deux catégories de primes de fin d'année sont à distinguer : les Conditions Particulières de Vente (CPV) et les COOPérations Commerciales (COOP).

Les CPV correspondent aux remises accordées pour l'exercice par les fournisseurs sur la base de dispositions contractuelles et de volumes d'achats réalisés. Les COOP donnent lieu à des facturations émises sur la base de contrats de prestations de services dont le contenu et la rémunération sont définis entre les fournisseurs et la Société. A la clôture de l'exercice, la direction évalue les avoirs à recevoir relatifs aux CPV sur la base des dispositions contractuelles définies avec chaque fournisseur et des statistiques d'achats issues du système de gestion de Groupe. La provision pour avoirs à recevoir est diminuée des avoirs versés par ces fournisseurs et comptabilisés au cours de l'exercice relatifs à ces contrats.

Les factures à établir relatives aux COOP sont estimées sur la base des contrats conclus de l'exercice pour lesquels les prestations ont été effectuées mais non encore facturées.

Montant en K€	AU 01/01/19	Dotations	TUP	Reprises		AU 31/12/19
				Utilisées	Non utilisées	
Dépréciations comptes clients	9 416	2 651	893	1 139	1 388	10 432
Total	9 416	2 651	893	1 139	1 388	10 432

Les créances clients résultent des ventes réalisées et réparties sur l'ensemble géographique que constitue SAMSE.

Il n'existe pas de concentration majeure du risque de non recouvrement.

La société applique toutefois une politique de prévention du risque client par recours à l'assurance crédit et autres formes de garantie.

La dépréciation des comptes clients (créances douteuses) a fait l'objet d'une appréciation cas par cas en fonction des risques encourus.

La société est amenée à constater une dépréciation pour les retards compris au-delà de trois mois.

A ce titre, une reprise complémentaire (151 K€) a été enregistrée dans les comptes et considérée comme non déductible de l'impôt.

5.3. DETAIL DES DISPONIBILITES ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Montant en K€	2019	2018	2019	2018
	VALEUR BRUTE		DEPRECIATIONS	
Valeurs mobilières de placement	1	1	1	1
Intérêts courus sur dépôts à terme	30	14		
Comptes à terme	18 800	25 950		
Actions propres	936	919		
Disponibilités	32 761	15 103		
Total	52 528	41 987	1	1

Les actions propres rachetées par la société figurent à l'actif pour une valeur de 936 K€ et représentent 9 793 titres. En fin d'exercice, la valeur moyenne de l'action est comparée à son cours de bourse pour la prise en compte d'une éventuelle provision pour dépréciation financière. Aucune provision pour dépréciation des titres n'a été constatée sur l'exercice. La valeur d'inventaire (cours moyen mensuel de décembre) de ces actions au 31 décembre 2019 représente un montant de 1 649

5.4. TRESORERIE NETTE

en K€	2019	2018
Disponibilités et équivalents de trésorerie	52 528	41 986
Concours bancaires courants	2 807	548
Total	55 335	42 534

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont constitués des soldes débiteurs de banque et des soldes de caisse.
Les concours bancaires courants sont constitués des soldes créditeurs de banque et des crédits spots (court terme).
Au 31 décembre 2019 aucun crédit spot n'a été souscrit.

Note 6 - CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance sont des charges de l'exploitation courante dont l'échéance est à moins d'un an (1 285 K€ au 31 décembre 2019).

Note 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social entièrement libéré est constitué par 3 458 084 actions de 1 € de valeur nominale chacune.

Nombre d'actions de la société en circulation	Actions émises	Actions propres détenues	Actions en circulation
	3 458 084	9 793	3 448 291

7.1. EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL AU COURS DES QUATRE DERNIERES ANNEES

	Valeur nominale de l'action en €	Nombre d'actions Emises	Total	Augmentation de capital	En K€ Montant du capital social
Au 31 décembre 2016	1		3 458 084		3 458
Au 31 décembre 2017	1		3 458 084		3 458
Au 31 décembre 2018	1		3 458 084		3 458
Au 31 décembre 2019	1		3 458 084		3 458

7.2. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en K€)

	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission, fusion et apport	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Capitaux propres avant répartition
Au 31 décembre 2017	3 458 084	3 458	42 563	204 259	21 657	21 505	293 442
Affectation du résultat 2017				21 657	-21 657		0
Résultat de l'exercice 2018					22 316		22 316
Dividendes versés				-8 645			-8 645
Dividendes sur actions propres				26			26
Augmentation de capital							0
Variations des subventions d'investissement						-4	-4
Variations des provisions réglementées						1 858	1 858
Au 31 décembre 2018	3 458 084	3 458	42 563	217 297	22 316	23 359	308 993
Affectation du résultat 2018				22 316	-22 316		0
Résultat de l'exercice 2019					24 738		24 738
Dividendes versés				-8 624			-8 624
Dividendes sur actions propres				2			2
Augmentation de capital							0
Variations des subventions d'investissement						-4	-4
Variations des provisions réglementées						2 238	2 238
Au 31 décembre 2019	3 458 084	3 458	42 563	230 992	24 738	25 593	327 344

7.3. VARIATION DES ECARTS DE REEVALUATION
(réserve de réévaluation de 1976)

en K€	Montant au début de l'exercice	Variation au cours de l'exercice	Montant en fin d'exercice	Ecart incorporé au capital (1)
Fonds commercial	0	0	0	182
Terrains	241	0	241	0
Participations	0	0	0	157
Total	241	0	241	

(1) pour mémoire

7.4.

VARIATION DES PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées ci-dessous et font partie des capitaux propres au bilan.

Montant en K€	AU 01/01/19	TUP FOREZ	Dotations	Reprises		AU 31/12/19
				Utilisées	Non utilisées	
Amortissements dérogatoires	23 286	3	4 854	-2 620		25 523
Provision spéciale de réévaluation	0					0
Total	23 286	3	4 854	-2 620	0	25 523

Note 8 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Montant en K€	AU 01/01/19	Dotations	TUP	Reprises		AU 31/12/19
				Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour risques et charges (1)	446	806	130	-72	0	1 310
Provisions pour pensions et obligations similaires	5 824	1 614	125	-667	0	6 896
Provision pour médailles du travail	817	321		-114	0	1 025
Provision pour impôts	0	0			0	0
Total	7 087	2 741	255	-852	0	9 231

(1) Les provisions pour risques et charges concernent des litiges et charges identifiés :

Affaires prud'homales	658
Provisions Indemnités transaccionnelles	30
Provision pour risques	482
Litige client	130
Provisions sur honoraires	3
Indemnité d'occupation précaire	7
Total	1310

En accord avec le Règlement CRC N° 2000-06 sur les passifs, toute obligation existant à la clôture de la société à l'égard des tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante et donnant lieu à une sortie probable de ressources sans contrepartie, fait l'objet d'une provision.

8.1. PROVISION POUR INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

Il n'existe pas, pour la société, de régime de retraite à prestations définies autres que les indemnités de départ à la retraite légales en France. Les régimes à prestations définies sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture.

Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges de l'exercice.

La provision pour indemnités de fin de carrière s'élève à 6 896 K€ au 31 décembre 2019.

La provision a été calculée selon les paramètres suivants :

Paramètres économiques	cadres	non cadres
	taux constant	
augmentation annuelle des salaires. (pourcentages identiques depuis 2008)	2%	2%

Paramètres sociaux

Départ, à l'initiative du salarié, sauf dérogation individuelle entre 65 et 67 ans pour les cadres et non cadres.

Le taux de charges sociales retenu est de 41% pour l'ensemble des catégories.

Le taux de turnover annuel a été établi par tranche d'âge de la façon suivante :

	cadres	non cadres
16 - 20 ans	3,00%	20,00%
21 - 25 ans	3,00%	18,00%
26 - 30 ans	3,00%	15,00%
31 - 35 ans	16,00%	12,00%
36 - 40 ans	6,00%	10,00%
41 - 45 ans	4,00%	11,00%
46 - 50 ans	6,00%	5,00%
51 - 55 ans	4,00%	5,00%
56 - 67 ans	0,00%	0,00%

Paramètres techniques

la table de survie retenue est la table réglementaire : INSEE 2018

la méthode de calcul retenue est la méthode des unités de crédits projetés .

Le taux d'actualisation utilisé est le taux IBOXX € Corporate AA 10+ au 30 novembre 2019.

Le taux retenu pour le calcul de la provision au 31/12/2019 est de 0,62% (1,62% en 2018).

La société n'a pas couvert en 2019 l'engagement de retraite par des versements à un fonds.

La dotation de l'exercice s'élève à 1 739 K€ et la reprise s'élève à 667 K€.

8.2. PROVISION POUR MEDAILLES DU TRAVAIL

Cette provision est constituée par la médaille du travail proprement dite.

Le calcul de cette provision s'effectue selon les divers paramètres suivants :

La provision pour médailles du travail s'élève à 1 025 K€ au 31 décembre 2019.

Durée de travail

pour l'attribution de la médaille du travail :
- 20 ans
- 30 ans
- 35 ans
- 40 ans

Paramètres

Il est déterminé d'un coefficient de mortalité selon la table réglementaire INSEE 2018.

Il est déterminé d'un coefficient de probabilité d'être encore présent dans l'entreprise par tranche d'âge de la façon suivante :

	cadres	non cadres
16 - 20 ans	3,00%	20,00%
21 - 25 ans	3,00%	18,00%
26 - 30 ans	3,00%	15,00%
31 - 35 ans	16,00%	12,00%
36 - 40 ans	6,00%	10,00%
41 - 45 ans	4,00%	11,00%
46 - 50 ans	6,00%	5,00%
51 - 55 ans	4,00%	5,00%
56 - 67 ans	0,00%	0,00%

La dotation de l'exercice s'élève à 321 K€ et la reprise s'élève à 114 K€.

Note 9 - DETTES

en K€	Etat des échéances				2018
	2019	à 1 an au +	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans	
Emprunts	94 417	32 207	58 115	4 095	100 417
Intérêts courus sur emprunts	48	48			73
Concours bancaires	2 807	2 807			548
Intérêts courus sur concours bancaires	18	18			-3
Dépôts et cautionnements reçus	13	13			8
Fonds de participation des salariés	0				0
Intérêts courus non échus	0				0
Dettes rattachées à des participations	16 373	16 373			15 608
Total	113 677	51 466	58 115	4 095	116 651

9.1.

VARIATION DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Montant en K€	AU 01/01/19	TUP	Augmentations	Diminutions	AU 31/12/19
Emprunts	100 417	34	29 000	35 034	94 417
Intérêts courus sur emprunts	73	1	48	73	48
Concours bancaires courants	548		2 807	548	2 807
Intérêts courus sur concours bancaires	-3		21		18
Dépôts et cautionnements reçus	8	543	5	543	13
Fonds de participation des salariés	0				0
Intérêts courus non échus	0				0
Dettes rattachées à des participations	15 608	1 722	273 191	274 148	16 373
Total	116 651	2 300	305 073	310 346	113 676

Les mouvements des dettes rattachées à des participations correspondent aux avances de trésorerie consenties par les filiales à SAMSE. Ces avances ont été rémunérées au taux de 0,3 % pour l'exercice 2019.

en K€	2019	2018
Emprunts et dettes auprès des organismes financiers	94 417	100 417
Intérêts courus sur emprunts	48	73
Concours bancaires courants (découverts et spots)	2 807	548
Dettes bancaires et assimilées	97 273	101 038
Dettes rattachées à des participations	16 373	15 608
Divers	31	5
Dettes financières diverses	16 404	15 613
Total	113 677	116 651

9.3. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

en K€	2019	Incidence TUP 01/01/2019	Etat des échéances			2018	Impact sur le besoin en fonds de roulement
			à 1 an au +	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans		
Avances et acomptes reçus	404	0	404			325	79
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	84 551	2 163	84 551			89 188	-4 637
Dettes fiscales et sociales	31 609	455	31 609			29 344	2 265
Dettes sur immobilisations	1 142	1	1 142			899	243
Autres dettes	83 937	131	83 937			80 218	3 719
Total	201 644	2 751	201 644	0	0	199 974	1 670

Note 10 - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance, dont l'échéance est à court terme, sont des produits divers de l'exploitation courante.
(209 K€ au 31 décembre 2019)

Note 11 - Charges à payer et produits à recevoir

Montant en K€			
Produits à recevoir	2019	Charges à payer	2019
<u>Clients</u>		<u>Fournisseurs</u>	
Factures à établir Clients	10 768	Factures non parvenues	16 626
<u>Fournisseurs</u>		<u>Clients</u>	
Avoirs à recevoir	2 030	Avoirs Clients à établir	76 116
<u>Autres Créances</u>		<u>Autres Dettes</u>	
Autres créances	240	Dettes fiscales et sociales à payer	12 618
		Autres dettes	190
Total	13 038	Total	105 549

Ventilation par nature du chiffre d'affaires	Négoce de matériaux de construction en K€		
	2019	2018	% de variation
Ventes nettes de marchandises	576 072	550 686	4,61
Camionnages sur ventes	4 570	4 088	11,80
Prestations de services	5 574	5 591	-0,30
Assistances diverses	15 801	14 588	8,32
Commissions et courtages	400	400	0,00
Intérêts des créances commerciales et frais fixes de facturation	843	841	0,21
Total	603 261	576 194	4,70

Note 13 - CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

en K€	2019	2018
CHARGES	1 353	3 367
Dotations Immobilisations financières (*)	590	2 499
Intérêts des emprunts	600	709
Intérêts des dettes rattachées à des participations (avances de trésorerie)	52	49
Intérêts bancaires	65	73
Escomptes accordés	41	23
Charges diverses	0	0
Pertes de change	5	14
PRODUITS	17 300	16 523
Revenus des participations	16 788	14 111
Revenus des créances rattachées à des participations	238	218
Revenus des placements et produits divers	266	79
Reprises dépréciations financières (*)	0	2 086
Gain de change	9	28
Produit net sur cessions	0	0

(*) : Les dotations et les reprises sur les dépréciations d'immobilisations financières sont relatives à la cession de la société Sweetair France sur l'exercice 2018 (impact net : charge de 413 K€)

Note 14 - CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

en K€	2019	2018
CHARGES	7 194	10 291
Régularisations clients		
Rappel d'impôts et pénalités et amendes fiscales	176	3
Régularisations fournisseurs	88	68
Régularisations diverses	297	358
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés :		
Immobilisations corporelles et incorporelles	1266	215
Immobilisations financières	27	4360
Mali provenant du rachat par l'entreprise d'actions	5	112
Dotations aux amortissements dérogatoires	4 854	4 860
Dotations aux autres provisions	480	315
PRODUITS	5 243	8 743
Régularisations clients	46	326
Dégrevement d'impôt		
Régularisations fournisseurs	108	69
Régularisations diverses	674	302
Produit de cessions d'éléments de l'actif :		
Immobilisations corporelles et incorporelles	1 075	544
Immobilisations financières	30	
Quote part de subvention ramenée au résultat	4	4
Boni provenant du rachat par l'entreprise d'actions	63	32
Produits hors gestion		
Reprises sur amortissements dérogatoires	2 620	2 999
Reprises de provisions et transferts de charges	623	4 467

Note 15 - PARTICIPATION DES SALARIES ET IMPOTS SUR LES BENEFICES

15.1. VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

en K€	Résultat avant impôt	Impôt dû (1)	Résultat net
Résultat courant	33 257	5 995	27 262
Résultat exceptionnel	-1 950	-671	-1 279
Participation des salariés	-1 172	72	-1 245
Total	30 134	5 396	24 738

(1) Impôt calculé sur une base fiscale au taux de 34,43 % (taux d'impôt de droit commun majoré de la contribution sociale de 3,30 %) et tenant compte des réintégrations et déductions fiscales ainsi que des crédits d'impôts.

Intégration fiscale :

En application de l'article 223 A et suivants du CGI, une intégration fiscale a été mise en place au 01/01/2016.

Il est retenu le principe de neutralité par lequel, dans la mesure du possible, la Filiale doit constater dans ses comptes, pendant toute la durée d'intégration dans le groupe fiscal, une charge ou un produit d'Impôts sur les Sociétés (IS), de contributions additionnelles et, d'une manière générale, de tous les impôts, actuels ou à venir, compris dans le champ d'application du régime de l'intégration fiscale, analogue à celui qu'elle aurait constaté si elle n'avait jamais été intégrée dans le présent groupe intégré.

La société SAMSE, en sa qualité de société tête de groupe, est redevable de l'impôt société pour l'ensemble du Groupe fiscalement intégré.

La société a appliqué un taux à 28% pour la fraction des bénéfices n'excédant pas 500 000 € et à 33.33% au-delà.

Au 31 décembre 2019, le groupe fiscal ne dispose d'aucun déficit reportable.

Evénement 2018 (suivi 2019) :

En date du 27 décembre 2018, la société a fait l'objet d'une notification de contrôle fiscal pour les exercices 2016 et 2017.

En date du 16 décembre 2019, la société a été notifiée de l'achèvement du contrôle fiscal et l'absence de rectifications,

15.2. PARTICIPATION DES SALARIES

Un accord de participation regroupant les sociétés SAMSE, MAURIS BOIS, CHRISTAUD, CELESTIN MATERIAUX, BLANC MATERIAUX, TARARE MATERIAUX, VAUDREY, LE COMPTOIR, REMAT, REMAT SERVICES et MAT APPRO a été mis en place pour la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020.
Le calcul de la Réserve Spéciale de Participation (RSP) correspond à la formule dérogatoire qui s'avère en 2019 plus favorable que la formule de droit commun.

La quote-part de cette participation revenant aux salariés de la société au titre de l'exercice est de 1 172 K€ (contre 962 K€ en 2018).

Note 15.3 RESULTAT HORS EVALUATION FISCALE DEROGATOIRE

en K€		2019
Résultat de l'exercice		24 738
Impôt sur les bénéfices		5 396
Résultat avant impôt		30 134
Variation nette des provisions réglementées		2 238
Amortissements dérogatoires	2 238	
Résultat hors évaluation fiscale dérogatoire		32 372
(avant impôt)		

15.4. SITUATION FISCALE LATENTE

en K€	Montant soumis à l'impôt	Impôt	
I - ACCROISSEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT			
Amortissements dérogatoires	25 524	6 381	(2)
TOTAL	25 524	6 381	
II - ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT			
Congés payés (ancien régime)	5 694	1 823	(1)
Participation des salariés	1 172	375	(1)
Indemnités Fin Carrière	1 587	397	(2)
Autres	2 861	916	(1)
TOTAL	11 314	3 511	

(1) Impôt calculé au taux de 32,02 %. S'agissant de différences temporaires, l'accroissement et les allègements seront constatés en 2019, la baisse progressive de l'IS n'a donc pas d'impact.

(2) Impôt calculé au taux de 25 % , incidence de l'application progressive du taux d'impôt pour les sociétés de 25 % (LDF 2019).

Note 16 - EFFECTIFS

	2019	2018
EFFECTIF MOYEN SALARIE	1 573	1 505
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE :		
Ouvriers et employés	932	895
Agents de maîtrise (assimilés cadres)	393	381
Cadres	248	229
	1 573	1 505

Engagements donnés					1 960
	Total	à 1 an au +	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans	
Obligations contractuelles					
Compromis d'achats de titres	0				
Compromis d'achat immobilier	0				
Promesses unilatérales	0				
Compromis de cession de fonds	0				
Engagement informatique	0				
Crédit bail immobilier	0				
Caution bancaire	361		361		
Locations véhicules	1 599	965	634		
Emprunts	0				
TOTAL	1 960	965	995	0	

Engagements reçus		0
Compromis de vente immobilière		0
Ligne de crédit reçue et non utilisée		0

OPERATIONS DE COUVERTURE FINANCIERE

La dette à taux variable représente au 31 décembre 2019 un montant de 11 969 K€.

L'exposition aux taux variables a diminué : la dette à taux variable est passée de 20 711 K€ à 11 969 K€.

La totalité des contrats de swaps est destinée à protéger la dette moyen terme à taux variable d'une hausse de taux supérieure à 1% augmenté de la marge.

La dette est couverte à hauteur de 3 821 K€ soit 31 % de la dette à taux variable contre 7 650 K€ au 31 décembre 2018.

En février 2020, Dumont Investissement, actionnaire majoritaire de SAMSE, a acquis la participation de 21,13% du capital de SAMSE détenue par BME France (ex CRH France Distribution).

Cette acquisition porte la participation de Dumont Investissement à 77,30% du capital et 81,28% des droits de vote de la société SAMSE.

Elle a mis fin au pacte d'actionnaires de SAMSE conclu le 17 septembre 2014 entre Dumont Investissement et BME France, et s'est accompagnée de la renonciation, par cette dernière et sans indemnité à sa charge, à l'option d'achat du contrôle de Dumont Investissement qui lui avait été consentie le même jour.

L'épidémie du virus Covid-19 engendre à compter du 17 mars 2020 des impacts significatifs sur l'activité du Groupe, avec notamment la fermeture des sites de distribution des activités Négoce et Bricolage. La totalité des effets liés à cette situation exceptionnelle est encore difficilement mesurable à ce stade (perte de chiffre d'affaires, partiellement compensée par l'indemnisation du chômage partiel). Dans le cadre des estimations retenues pour l'arrêté des comptes clos le 31 décembre 2019, SAMSE ne remet pas en cause ses perspectives à long terme.

Note 19 - REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L225-102-1 du code de commerce, nous vous rendons compte de la rémunération totale et des avantages en nature versés au cours de l'exercice aux membres des organes d'administration et de direction :

Cette information figure dans le document de référence, disponible sur le site internet : www.groupe-samse.fr

IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Dumont Investissement
S.A au capital de 17 510 105,10 €
Siège social : 2, rue Raymond Pitet - 38100 Grenoble
Holding financier détenant 56,17 % de Samse.
N° Siren : 345 287 734

A la clôture de l'exercice, le détail des titres de participation est le suivant :

31/12/2019	NOMBRE DE TITRES DETENUS		VALEUR BRUTE (K€)	
A - TITRES DE PARTICIPATION				
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
SA DORAS	32 787	32 787	56 933	56 933
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	3 000	3 000	29 807	29 807
SAS M+ MATERIAUX	65 792	47 915	34 891	22 891
SAS LA BOITE A OUTILS	672 231	672 231	17 753	17 753
SAS MAURIS BOIS	711 770	711 770	12 830	12 830
SAS RENE DE VEYLE	20 016	20 016	13 610	13 610
SAS REMAT	5 461	5 461	2 725	2 725
SA CHRISTAUD	216 416	216 416	2 286	2 286
SAS LEADER CARRELAGES	1 000	840	2 179	1 863
SAS BTP DISTRIBUTION	5 944	5 301	3 862	2 856
SARL SUD APPRO	93 660	73 660	970	970
SAS FOREZ MAT	0	500	0	520
SAS BLANC MATERIAUX	186	186	389	389
SCI VALMAR	96	96	295	295
SCI LA REGLE	100	100	214	214
SARL GET ELECTRIC	500	500	183	183
SCI H2O IMMO	15	15	129	129
SCI LE BOURG	249	249	40	40
SCI PORTE DE SAVOIE	0	133	0	26
SCI LE MERCURE	15	15	5	5
SCI CHASSIEU	99	99	3	3
SCI DU ROUSSILLON	99	99	2	2
SCI BRANLY	9	9	1	1
SARL EPPS	1 000	1 000	1	1
SCI CHARPIEU	1	1	1	1
SCI DU VIEUX PORT	9	9	1	1
SCI LES ARTISANS	60	60	1	1
SAS PLATTARD SAS	8 786	8 786	12 764	12 764
SAS MATERIAUX SIMC	70 860	71 090	1 140	1 143
SAS DIDIER	5 000	5 000	938	938
SAS ZANON TRANSPORTS	3 750	3 750	1 410	1 410
SAS BOURG MATERIAUX	25 000	25 000	250	250
SAS TARARE MATERIAUX	25 000	25 000	250	250
SAS DEGUERRY SAMSE	28 500	9 996	2 052	152
SAS MAT APPRO	9 750	9 750	98	98
SAS MC DISTRIBUTION	1 167	1 167	18	18
GIE REH	50	50	12	12
	Total des valeurs brutes		198 039	183 367
			Dépréciations constatées	1 621
	Total de la valeur au bilan		196 418	182 336

B - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

		Nombre d'actions détenues		Valeur au bilan (K€)	
		31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
DIVERS					
ACTIONS PROPRES					
	Total des valeurs brutes	9 793	10 159	936	920
	Dépréciations constatées			0	0
	Total de la valeur au bilan	9 793	10 159	936	920

SOCIETES	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou Perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
En K€				Brute	Nette						
A/ FILIALES (50 % au moins du capital détenu par la société)											
SA DORAS 6, Rue Antoine Becqueret 21300 CHENOVE	8 002	53 699	99,98	56 934	56 934			205 606	573	3 148	année civile
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS La gare 38840 SAINT HILAIRE DU ROSIER	1 000	29 588	100,00	29 807	29 807			69 347	1 435	2 400	année civile
SAS M+ MATERIAUX 54 Cami La Gran Selva 66530 CLAIRA	19 738	26 944	100,00	34 891	34 891	6 000		212 348	3 184		année civile
SAS LA BOITE A OUTILS 2, Rue Raymond Pilet 38100 GRENOBLE	10 778	70 270	99,80	17 753	17 753			275 342	8 523	6 386	année civile
SAS MAURIS BOIS 2, Rue Raymond Pilet 38100 GRENOBLE	10 677	5 311	100,00	12 830	12 830	796		46 860	2 419	712	année civile
SAS RENE DE VEYLE 2, Rue Raymond Pilet 38100 GRENOBLE	981	20 962	100,00	13 610	13 610			20	611		année civile
SAS REMAT Route de Grenoble 38430 ST JEAN DE MOIRANS	87	2 440	100,00	2 725	2 335			6 183	-119	251	année civile
SA CHRISTAUD 3, rue F. Peloutier 38130 ECHIROLLES	241	12 516	89,80	2 286	2 286	1 158		27 872	1 788	649	année civile
SAS LEADER CARRELAGES 1 Rue Léon Rey Grange 74960 MEYTHET	10	1 129	100,00	2 179	1 834			2 958	27		année civile
SAS BTP DISTRIBUTION 3A Rue Branly 67500 HAGUENAU	794	11 320	74,91	3 862	3 862	1 300		49 399	1 893	297	année civile
SARL SUD APPRO ZI de Brueges - Avenue Monge 31000 ALES	937	-253	100,00	970	614	535		9 644	33		année civile
SAS BLANC MATERIAUX Le Village 04370 COLMARS	48	2 193	77,50	389	389	153		6 811	447	195	année civile
SCI VALMAR 2, Rue Raymond Pilet 38100 GRENOBLE	2	64	96,00	295	295			61	61		année civile
SCI LA REGLE 2, Rue Raymond Pilet 38100 GRENOBLE	2	21	100,00	214	214	236		48	22		année civile
SARL GET ELECTRIC 4, rue Anthoard 38000 GRENOBLE	10	129	100,00	183	183	100		1 247	46		année civile
SCI LE BOURG 2, Rue Raymond Pilet 38100 GRENOBLE	38	6	99,60	40	40			6	6		année civile
SCI CHASSIEU 2, Rue Raymond Pilet 38100 GRENOBLE	2	92	99,00	3	3	146		63	59		année civile
SCI DU ROUSSILLON 2, Rue Raymond Pilet 38100 GRENOBLE	2	197	99,00	2	2			74	74		année civile
SARL EPPS 2, Rue Raymond Pilet 38100 GRENOBLE	1	45	100,00	1	1	1 282		383	18		année civile
SCI DU VIEUX PORT 2, Rue Raymond Pilet 38100 GRENOBLE	0,1	124	90,00	1	1	152		95	92		année civile
SCI LES ARTISANS 3 A Rue Branly 67500 HAGUENAU	1	463	60,00	1	1	250		157	55		année civile
SCI BRANLY 2, Rue de Comtes d'Ochsenstein 67110 REICHSHOFFEN	0,15	1 859	60,00	1	1			562	205		année civile
SCI H2O IMMO 2, Rue Raymond Pilet 38100 GRENOBLE	15	16	100	129	129	75		8	4		année civile
SAS ZANON TRANSPORTS 13 Bis Avenue de la Falaise 38 360 SASSENAGE	300	3 945	75,00	3 056	3 056			14 027	1 159	728	année civile

SOCIETES	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou Perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
B/ FILIALES ET PARTICIPATIONS (entre 10 % et 50 % du capital détenu par la société)											
SAS PLATTARD SAS 414 Avenue de la Plage 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE	5 400	24 172	33,99	12 764	12 764			31 954	2 982	816	année civile
SAS MATERIAUX SIMC Boulevard Saint Joseph 04100 MANOSQUE	2 612	29 994	44,77	1 140	1 140			154 595	2 176	270	année civile
SAS DIDIER BP 134 26303 BOURG DE PEAGE Cedex	360	2 534	25,00	938	658			11 906	263		année civile
SAS BOURG MATERIAUX 414, Avenue de la Plage 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE	500	2 063	50,00	250	250	1 200		17 150	254		année civile
SAS TARARÉ MATERIAUX 2, Rue Raymond Pilet 38100 GRENOBLE	500	-771	50,00	250	0	894		3 671	54		année civile
SAS DEGUERRY SAMSE ZI DU Musinet 01460 MONTREAL LA CLUSE	456	2 536	100	2 052	2 052			6 352	329		année civile
SAS MAT APPRO 19 Chemin de Morchamp 38590 ST ETIENNE DE ST GEOIRS	98	439	100,00	327	327	21		6 672	80	203	année civile
SAS MC DISTRIBUTION 203, Avenue de Colmar 67100 STRASBOURG	70	275	25,00	18	18			9 503	267	54	année civile